

Annexe 1. Formulaire de demande

Modèle de déclaration de créance pour percevoir une subvention dans le cadre de la prise en charge des carcasses de sangliers pour lutter contre la peste porcine africaine

DÉCLARATION DE CRÉANCE			
Je soussigné :(nom) (prénom)			
domicilié à :(rue et n°)			
.....(Code postal et commune)			
N° registre national			
Représentant la société :			
Numéro d'entreprise :			
Numéro d'agrément AFSCA :			
déclare qu'il m'est dû par le Service public de Wallonie la somme de € (en chiffres)			
[..... euros (en lettres)]			
en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 pour la prise en charge des carcasses de sangliers pour lutter contre la peste porcine africaine. Cette somme est à verser sur le			
N° compte IBAN :			
ouvert au nom de :			
Nombre de sangliers traités (N° bracelets de traçabilité ci-après):			
.....
.....
.....
.....
.....
Je certifie avoir accepté l'ensemble des carcasses de sangliers qui m'ont été proposées,			
(Lieu)			
le :..... (date)			
(Signature du bénéficiaire de l'indemnité)		(Signature du responsable de chasse attestant que les sangliers ont été tirés sur son territoire)	

Vu pour être annexé à l'arrêté du 8 novembre 2018 pour le soutien aux ateliers de découpe de gibier dans le cadre de la prise en charge des carcasses de sangliers pour lutter contre la peste porcine africaine.

Namur, le 8 novembre 2018.

Le Ministre-Président,
W. BORSUS

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité,
du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région,
R. COLLIN

Annexe 2. Attestation « de minimis »

ATTESTATION DE MINIMIS

Par la présente, nous confirmons que l'aide octroyée à l'entreprise (n° entreprise et dénomination)est une **aide de minimis** en vertu du Règlement (UE) n°360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis* accordées aux entreprises fournissant des **SIEG**, JOUE, L. 114, 26 avril 2012, p. 8-13.

Le montant de cette aide est deeuros. Elle est octroyée en date du

Ce montant sera à indiquer, le cas échéant, dans toute attestation sur l'honneur *de minimis* complétée en prévision de l'attribution d'une autre aide *de minimis*.¹

Autorité subsidiante :

Pour le SPW, DGO3, le Département de la Nature et des Forêts de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

Nom de la personne signant le document (agent en charge du dossier) :

Fait le :

Signature :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif à l'octroi d'un soutien aux ateliers de découpe de gibier dans le cadre de la prise en charge des carcasses de sangliers pour lutter contre la peste porcine africaine.

Namur, le 8 novembre 2018.

Le Ministre-Président,
W. BORSUS

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité,
du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région,
R. COLLIN

¹ Ce document (ou l'information qu'il contient) est à conserver pendant 3 exercices fiscaux !

Annexe 3. Déclaration sur l'honneur de l'entreprise

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ENTREPRISE**Aides de minimis octroyées et à venir**

Vous allez recevoir une aide de la Région wallonne. La Commission européenne règlemente les aides aux entreprises afin qu'elles ne faussent pas la concurrence. La présente aide est une aide qualifiée de « *de minimis* » au sens de cette réglementation européenne. Au risque de devoir rembourser la somme reçue, le montant des aides dites *de minimis* ne peut dépasser un certain plafond lié au secteur d'activité. Aux fins de vérifier que ce plafond n'est pas dépassé, il vous est demandé de compléter le document suivant.

1. Renseignements généraux

Numéro d'entreprise

□□□□-□□□□-□□□□

Infos à compléter par l'autorité subsidiaire

 Personne physique (indépendant)

M./Mme. (nom et prénom) Infos à compléter par l'autorité subsidiaire

 Personne morale (société)

Nom de la société

Forme juridique

 Personne de contact

M./Mme (nom et prénom)

Téléphone/gsm :

2. Participations et composition du capital

L'appréciation du seuil s'effectue en tenant compte de toutes les aides *de minimis* reçue au niveau de **l'entreprise unique**. Si votre entreprise est liée à une ou plusieurs autres entreprises (participations, associations, droits de vote,...), complétez l'annexe. Sinon, passez au point 3.

3. Activités de l'entreprise

L'entreprise est active.

L'entreprise est-elle active dans l'un de ces secteurs (*cochez la case le cas échéant*) ?

- L'entreprise est active dans les secteurs de la **pêche, l'aquaculture (en cas de doute, ces activités correspondent aux codes 03 du Code NACE-BEL)**
- L'entreprise est active dans le secteur de la production primaire de produits agricoles (en cas de doutes, ces activités correspondent aux codes **01.1 à 01.5 du Code NACE-BEL**)
- L'entreprise est active dans le **transport de marchandises par route pour compte d'autrui**.

N.B. : le(s) code(s) NACE de l'entreprise peu(ven)t être obtenu(s) auprès de la Banque-carrefour des entreprises via « BCE public Search », disponible via le lien suivant : <http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoeknaamfonetischform.html>

